



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session extraordinaire 2013-2014

TT

P.V. AEDCI 34

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 24 juillet 2014

Ordre du jour :

Entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur la situation internationale

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, Mme Anne Brasseur (remplaçant Mme Lydie Polfer), M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Marcel Oberweis (remplaçant M. Jean-Claude Juncker), M. Marc Spautz, M. Serge Urbany, M. Claude Wiseler

M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Chambre des Députés

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

Mme Sarah Brock, Mme Tania Tennina, Administration parlementaire

Excusés : M. Jean-Claude Juncker, Mme Lydie Polfer

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

Entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur la situation internationale¹

Ukraine

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes donne des explications sur les derniers développements concernant la crise ukrainienne.

Le Luxembourg a depuis toujours défendu la thèse d'un partenariat stratégique avec la Russie. Cependant, les derniers événements qui ont eu lieu en Crimée ont rendu le maintien de cette entente plus difficile. Pendant les échanges qui ont eu lieu lors des derniers Conseils européens et récemment lors de la commémoration du débarquement en Normandie, différents Etats membres avaient exprimé le souhait que la Russie revienne sur sa position. La réponse de Poutine au discours du président ukrainien Porochenko présentant un plan de paix pour l'Ukraine avait également donné une lueur d'espoir qui s'est pourtant éteinte avec le constat qu'en réalité la Russie soutenait les forces séparatistes en Ukraine. Le summum du conflit a été atteint avec la catastrophe aérienne du 17 juillet dernier.

Mme Anne Brasseur, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), informe les membres de la commission sur les conséquences de la crise ukrainienne sur les travaux de l'APCE. En effet, l'APCE a décidé de suspendre le droit de vote de la délégation russe, qui à son tour a pris la décision de ne plus collaborer avec les autres délégations. Suite à cela, Mme Brasseur a essayé de prendre contact avec le chef de la délégation russe, avec l'ambassadeur russe à Strasbourg et avec le Président de la Douma M. Naryshkyne. Ce-dernier a déclaré dans un échange téléphonique que la délégation russe ne retournerait à l'APCE qu'une fois les sanctions levées. Finalement, il a été retenu que Mme Brasseur et M. Naryshkyne se rencontreraient en septembre. Ceci semble cependant irréalisable étant donné que le Président de la Douma figure sur la liste des personnes de nationalité russe interdites de séjour sur le territoire de l'UE. Une solution aurait été d'organiser la rencontre à Oslo où il y aura une rencontre des Présidents des parlements membres de l'APCE en septembre, mais la Norvège n'entend pas autoriser l'entrée de M. Naryshkyne sur son territoire. Finalement, ils pourraient se rencontrer à Paris dans le cadre du Conseil de l'Europe qui a un protocole autorisant ce genre de rencontre internationale.

Mme Brasseur indique également que M. Porochenko s'était adressé à l'APCE après son élection à la présidence de l'Ukraine et avait convaincu avec une vue très claire de la politique de son pays.

Mme Brasseur informe aussi qu'elle a adressé une lettre au Président du parlement ukrainien, ainsi qu'au Président de la Douma afin qu'ils fassent tout ce qui est dans leur pouvoir pour permettre une bonne exécution de l'enquête liée à la catastrophe aérienne et un rapatriement rapide des corps. Elle invite également le Président de la Douma à un échange de vues le plus rapidement possible.

Discussion

¹ Note de la secrétaire-administratrice : Sur demande de M. le Ministre et de Mme Brasseur et avec l'accord des membres de la commission certaines informations confidentielles pour les interventions les concernant ne sont pas reprises dans le présent procès-verbal.

- Concernant le droit de survol de la Crimée pour des avions civils, M. le Ministre indique que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) n'avait pas émis d'alerte interdisant le survol de cette zone.
M. le Ministre explique que le matériel utilisé par les séparatistes pour le lancement d'un missile d'une telle portée venait en grande partie de Russie et avait nécessité une formation préalable probablement dispensée par les militaires russes. Il précise également qu'il n'est pas en connaissance de l'existence d'autres régions dans le monde équipées de matériel militaire similaire qui serait dans les mains de milices militaires.
- Pour un membre de la commission il est inacceptable qu'un Président de parlement se retrouve sur une liste des personnes interdites de séjour sur le territoire de l'UE. Ce à quoi M. le Ministre rétorque que le Président de la Douma s'était rendu politiquement responsable en mettant tout en œuvre pour que soit adoptée une motion accordant aux troupes militaires russes le droit à tout moment d'envahir la Crimée.
- La pression des oligarques russes sur le Kremlin face aux sanctions de l'UE est grande, mais Poutine essaye de grader une certaine balance.
- Interrogé sur la position des Pays-Bas par rapport au conflit ukrainien, M. le Ministre explique que le gouvernement néerlandais a toujours eu une approche plutôt libérale envers la Russie en raison, notamment, des nombreux intérêts économiques. Cette position n'a cependant pas toujours été soutenue par une opinion publique, qui s'est désormais endurcie après la catastrophe aérienne et exerce depuis une certaine pression sur une coalition gouvernementale plutôt fragile. Le gouvernement néerlandais risque d'être contraint à l'avenir d'adopter une ligne plus dure à l'égard du Kremlin.

Gaza

M. le Ministre explique que les conditions de vie dans la bande de Gaza sont très difficiles pour la population et que celles-ci se sont dégradées au cours des derniers mois. Il s'agit d'une région encerclée de laquelle seulement une minorité de personnes peuvent sortir. Les gens se déplacent principalement avec des ânes, devenus le moyen de transport le plus sûr. Les tunnels par lesquels leur parvient la nourriture en provenance de l'Égypte sont contrôlés, ce qui a comme conséquence une explosion des prix des aliments. En réalité, d'un côté, la bande de Gaza ne pourrait pas survivre sans aide internationale, mais, de l'autre, c'est aussi cette aide qui permet à Israël de garder la bande de Gaza dans ces conditions.

La population de Gaza, qui compte 1,7 millions de personnes sur un territoire très exigu (environ un septième de la surface du Luxembourg), est constituée à 60% de jeunes de moins de 25 ans. Il existe des générations qui n'ont jamais eu la chance de vivre en liberté. Ces faits font de Gaza une bombe à retardement. Depuis le début du conflit, 600.000 civilistes ont perdu la vie à Gaza, dont une majorité d'enfants et des familles entières ont été éradiquées. S'il est tout à fait compréhensible que la population se défende face à une telle situation, les actions entreprises par des groupes terroristes ne sont absolument pas excusables.

Les récents événements dans la région impliquant la mort de jeunes gens aussi bien du côté palestinien que du côté israélien a endurci les fronts, même s'il n'a jamais été prouvé que le Hamas était l'auteur de l'enlèvement et de la mort de trois jeunes Israéliens. En outre, aussi bien en Israël qu'en Palestine il y a des mouvements de jeunes qui plaident pour un Etat unique.

Ce conflit a bien évidemment des répercussions sur la politique internationale. Etant donné qu'Israël est considéré par les pays du tiers monde comme pays occidental, cela ne donne pas une image équivoque du monde occidental.

Selon M. le Ministre, les Egyptiens auraient commis une erreur en déclarant le premier cessez-le-feu qui n'avait pas été négocié avec le Hamas. Actuellement, les Egyptiens essaieraient d'aider à trouver un nouvel accord de cessez-le-feu pour redorer leur image au niveau international.

De leur côté, les Américains ont une influence limitée sur le gouvernement israélien, même si le lobby de la communauté juive aux Etats-Unis est très fort. La proposition de John Kerry en avril 2014 a eu comme conséquence une intensification des colonies à Gaza, ce qui n'est plus viable. Cependant, un nouvel accord de cessez-le-feu sous la houlette du gouvernement américain pourrait ne pas aboutir en raison de la perte probable de la majorité au Sénat pour le Président Obama.

Irak

M. le Ministre condamne les événements récents ayant eu lieu à Mossul où des chrétiens ont été victimes d'exactions.

Divers

- Un membre de la commission se demande pourquoi la communauté internationale ne fait pas plus de pression sur le gouvernement nigérian afin qu'il fasse cesser les atrocités que l'organisation Boko Haram exerce sur le peuple nigérian, surtout l'enlèvement de 200 jeunes lycéennes. M. le Ministre affirme que selon les dernières nouvelles les lycéennes auraient été localisées. Cependant, la situation politique instable, ainsi que la situation économique dramatique du pays rendent la lutte contre cette organisation terroriste extrêmement difficile.
- Le Président de la Chambre exprime son incompréhension eu égard aux positions discordantes de la communauté internationale face aux différentes zones de conflit dans le monde.
- Mme Bresseur informe les membres de la commission sur la situation politique inquiétante de certains pays récemment visités dans sa fonction de présidente de l'APCE.
 - Moldavie
La situation politique du pays est très grave et divise le pays. Le 30 novembre 2014 auront lieu les prochaines élections. La réforme du système judiciaire ne pourra pas avoir lieu tant que le Parlement n'aura pas obtenu de majorité pour amender la Constitution
La Transnistrie se considère indépendante, mais déclare avoir une énorme dette envers la Russie. Les récents développements en Ukraine ont été vus d'un bon œil par les responsables politiques de la région qui y voient une occasion de se rapprocher de la Russie.
 - Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH)
La CEDH a rendu deux arrêts qui révèlent le rôle de la Pologne dans les détentions secrètes et les actes de torture de la CIA.

La Grande-Bretagne débat actuellement sur la possibilité de placer leur Cour suprême, ainsi que leur Parlement au-dessus de la CEDH, ce qui serait inadmissible.
 - Azerbaïdjan
Le gouvernement nie tous les reproches envers leur Etat et les faits constatés par les ONG sur les prisonniers politiques.

Luxembourg, le 9 septembre 2014

La secrétaire-administratrice,
Tania Tennina

Le Président,
Marc Angel